

LA RÉFORME QUI PREND SOIN DES FRANÇAIS

Notre système de santé est l'un des plus efficaces et reconnus dans le monde. Mais les inégalités sociales et territoriales persistent. 1 Français sur 3 renonce à se soigner faute d'argent, quand beaucoup d'autres ne peuvent simplement pas consulter faute d'un praticien à proximité. Contrairement à la loi HPST de 2009 qui a affaibli les piliers du système et enclenché une vague de déremboursements au détriment de la santé des populations les plus fragiles, nous défendons :

- une réforme sociale qui attaque les inégalités à la racine et renforce les droits des patients ;
- une réforme de proximité pour une prise en charge adaptée des patients ;
- une réforme progressive qui laisse le temps aux professionnels de s'adapter aux évolutions ;
- une réforme structurante qui dresse une nouvelle stratégie publique pour corriger les défaillances et les gaspillages du système ;
- une réforme concertée grâce aux 160 débats publics en région avec l'ensemble des acteurs de la santé.

■ DES SOINS ACCESSIBLES À TOUS

Le projet de loi veut corriger les facteurs d'inégalités sociales dès l'enfance et permettre à ceux qui ne le peuvent pas d'accéder aux soins.

1/ Le Tiers-payant pour tous en 2017. La dispense d'avance de frais est déjà une réalité en pharmacie et pour les bénéficiaires de la CMU. L'étendre à l'ensemble de la population est une mesure de justice sociale plébiscitée par nos concitoyens.

La mesure est simple : un clic pour déclencher le paiement garanti sous 7 jours, au-delà l'assurance maladie paiera des pénalités de retard au médecin.

La mesure est progressive : elle s'appliquera en plusieurs étapes pour laisser le temps aux médecins de se familiariser avec la pratique.

Les avantages : l'argent ne sera plus un frein pour se soigner et les urgences des hôpitaux seront désengorgées.

Ce qui a déjà été fait :

- La suppression des franchises médicales pour les bénéficiaires de l'ACS.
- La prise en charge du vieillissement avec le relèvement du plafond de l'APA.
- La généralisation de la couverture santé complémentaire pour tous les salariés.
- La loi consommation a fait baisser le prix des lunettes.

2/ Étendre les tarifs sociaux aux bénéficiaires de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé comme c'est déjà le cas pour les bénéficiaires de la CMU. Les soins dentaires, optiques et les prothèses auditives seront moins chers pour 1 million de familles supplémentaires.

■ PRIORITÉ À LA MÉDECINE DE PROXIMITÉ

3/ La loi valorise les praticiens de proximité comme le métier d'infirmier clinicien, qui est créé, ou de pharmacien. Le premier pourra émettre des diagnostics, prescrire et faire de la prévention. Et les pharmaciens pourront, à titre expérimental, vacciner contre la grippe qui a frappé très durement la France cet hiver.

4/ Création des groupements hospitaliers de territoire contre les déserts médicaux.

Les établissements d'un même territoire devront se coordonner pour mettre en place une offre de soins complète et adaptée aux réalités de chaque territoire. Il n'y aura aucune fermeture d'hôpitaux.

Ce qui a déjà été fait :

- 200 maisons de santé seront créées en 2015, portant leur nombre total à 800.
- 1700 nouveaux médecins installés d'ici 2017 dans les campagnes, via des bourses incitatives.
- L'accès aux soins urgents en moins de 30 minutes sera une réalité pour 1 million de personnes de plus grâce au développement des médecins correspondants du SAMU.

5/ Faire venir l'information aux patients.

La complexité du système et les zones isolées rendent difficiles l'accès à l'information pour beaucoup de populations. Un numéro d'appel national unique permettra de joindre un médecin de garde près de chez soi. Un service public d'information en santé est créé pour répondre à toutes les questions (pharmacie de garde, que faire en cas de perte d'autonomie, connaître ses droits...).

■ DE NOUVEAUX DROITS POUR LES PATIENTS

6/ L'action de groupe. Pour la première fois, la loi ouvre la possibilité d'engager des recours collectifs devant la justice pour demander réparation. Les scandales sanitaires comme l'affaire des prothèses mammaires ont conduit le gouvernement à donner ce droit aux victimes qui se retrouvent seules face à des procédures judiciaires coûteuses.

7/ L'accès à l'IVG est réaffirmé comme droit fondamental. Les sages-femmes pourront procéder à des IVG par voie médicamenteuse.

Ce qui a déjà été fait :

- **Le droit à l'oubli.** Le président François Hollande a signé le 24 mars 2015 une convention avec les assureurs pour que les personnes guéries du cancer puissent contracter des prêts sans avoir à déclarer leur passé médical. C'est une avancée historique pour des milliers de Français qui pourront reconstruire leur vie sans entrave.
- La contraception des mineurs et l'IVG sont prises en charge à 100% depuis 2014.

■ PRÉVENIR AVANT DE GUÉRIR

La France a longtemps privilégié le curatif (où elle excelle) au détriment d'une vraie culture de prévention. La détection précoce de certaines maladies pourrait sauver un grand nombre de vies.

8/ Un médecin traitant pour les enfants. L'accès aux soins et la prévention des maladies diffèrent selon que les enfants soient issus de familles aisées ou modestes. La désignation d'un médecin coordonnera le parcours de soins 0 à 16 ans et permettra de détecter plus tôt l'obésité, de prévenir le tabagisme, la consommation d'alcool, de drogues, et l'anorexie...

9/ Un système d'étiquetage nutritionnel clair dans les magasins. Il sera un des leviers pour prévenir l'obésité et le diabète, en hausse constante, et qui frappent en premier lieu des familles modestes.

10/ Le paquet de cigarettes neutre, sans logo, sera introduit en 2016. C'est la première d'une batterie de mesures contre le tabagisme, alors qu'en France 200 personnes succombent chaque jour des effets du tabac. À cette mesure s'ajoute l'interdiction de fumer en voiture en présence d'enfants. Le sevrage tabagique sera mieux remboursé et il pourra être prescrit par les médecins du travail, les infirmiers et les sages-femmes lors de la grossesse.

11/ Faciliter l'accès au dépistage. Un tiers des personnes contaminées par le VIH sont dépistées à un stade avancé. Or, plus tôt la maladie est détectée, plus on peut contrôler sa mutation. La loi conforte la pratique des tests rapides (résultat en moins de 30 minutes) et des autotests qui seront délivrés sans prescription.

12/ Les salles de consommation à moindre risque. Pourquoi la France devrait-elle se passer d'un dispositif qui fonctionne chez nos voisins européens et qui limite les risques pour les toxicomanes (overdose) et pour la population (seringues abandonnées sur la voie publique).

13/ Création d'un grand institut de santé publique dès 2015 qui regroupera les équipes de l'INPES, l'InVS et l'EPRUS, soit une seule tête pour piloter la politique de prévention, la veille sanitaire et la gestion des urgences sanitaires.

■ UNE GESTION BUDGÉTAIRE PLUS EFFICIENTE

Le déficit de la Sécurité sociale est repassé sous la barre symbolique des 10 milliards d'euros en 2014. Le gouvernement poursuit son effort sans altérer la qualité des soins et sans réduire les remboursements.

14/ La loi encadre les dérives de l'intérim médical. Une journée d'intérim coûte trois fois plus chère qu'une journée normale pour l'hôpital. La loi propose de plafonner la rémunération de ces médecins intérimaires et introduit plus de transparence sur des pratiques qui coûtent cher aux contribuables.